

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROCÈS-VERBAL
Séance publique – 19 h**

61^e SÉANCE

2007-06-07

DATE : Le 7 juin 2007

HEURE : 19 h

LIEU : Salle de conférence, édifice Pierre-Papin

PRÉSENCES : Martin, Patrice, conseiller municipal, président
Riel, Alain, conseiller municipal, membre
Bachand, Valérie-Anne, membre citoyenne
Grégoire, Marie, membre citoyenne
Lecavalier, Cindy, membre citoyenne
Poissant, Louis-Marie, membre citoyen

Membre d'office :

Bouvier, Luc, représentant, Cabinet du maire

Personnes-ressources :

**Nadeau, Jacques, directeur, Service de l'environnement
Roberge, Renée, coordonnatrice, Service de l'environnement
Marchand, Catherine, directrice, MADT
Cassivi Dave, chargé de projet, Service d'urbanisme
Thivierge, Pascal, coordonnateur, Planification stratégique
Laflamme, Chantal, secrétaire**

ABSENCES : Thérien, Frank, conseiller municipal, membre
Cerveny, Louise J., membre citoyenne
Chaurette, Éric, membre citoyen
Desroches, Nicole, membre citoyenne
Podszfinski, Catherine, membre citoyenne
Morin, Roland, directeur, MTPE
Dagenais, Suzanne, Chef, Planification stratégique

DISTRIBUTION : Aux membres de la commission, au maire, au directeur général
aux personnes-ressources, au greffier et aux archives

PRÉSIDENT

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Séance publique – 19 h

2007-06-07

PROCÈS-VERBAL DE LA 06^e SÉANCE

1. Ouverture

La séance publique débute à 19 h.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Documents déposés aux membres :

- Présentation power point de M. Giorgio Vecco, comité du bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA) ;
- Résolution - politique sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert adoptée au conseil municipal du 29 mai 2007 ;
- Résolution – étude de caractérisation et d'un plan de gestion pour la forêt Boucher adoptée au conseil municipal du 29 mai 2007 ;
- Résolution - protocole d'entente Sentinelle Outaouais et la Ville de Gatineau adoptée au conseil municipal du 29 mai 2007 ;
- Lettre au citoyen sur les souffleurs d'air.

3. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2007

Le procès-verbal de la séance publique du 19 avril 2007 est adopté à l'unanimité.

4. Parole aux citoyens – général

Demande

Un citoyen demande la méthodologie prise pour l'élaboration de la politique sur l'environnement, qu'elle sera les attentes pour la participation des citoyens, de quelle façon sera partagée l'information aux citoyens.

Le président de la commission mentionne qu'un sondage téléphonique se fera auprès des citoyens en juin, que des consultations publiques auront lieu en septembre et que le citoyen pourra prendre connaissance du processus de l'élaboration de la politique environnementale au site web de la Ville.

5. Présentation de M. Giorgio Vecco, coordonnateur, du comité du bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA).

M. Giorgio Vecco présente aux membres de la commission les objectifs du comité du bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA). Organisme à but non lucratif qui a pour mandat d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Gatineau suivant une approche de développement durable : la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau du bassin de la rivière Gatineau, les ressources et les habitats qui y sont associés, en concertation avec les acteurs de l'eau, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan directeur de l'eau.

M. Vecco élabore avec une présentation power point sur les points suivants :

- Le comité de bassin et son conseil d'administration ;
- Le Plan directeur de l'eau : portrait, diagnostic et enjeux, plan d'action, contrat de bassin, suivi des contrats et de l'environnement ;
- Le portrait du bassin versant de la rivière Gatineau ;
- Utilisation du territoire ;
- Qualité des écosystèmes aquatiques.

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Séance publique – 19 h

2007-06-07

PROCÈS-VERBAL DE LA 06^e SÉANCE

Recommandation et suivi

Le président mentionne que ce dossier sera déposé pour information et suivi -
Responsable : Module de l'aménagement et du développement du territoire.

6. Politique sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert

Le président mentionne aux membres de la commission que la politique sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert a été adoptée au conseil municipal du 29 mai 2007. Le conseil municipal fixera, pour une période minimale de 5 ans, le montant minimum à injecter annuellement au Fonds. Le Fonds vert doit être utilisé pour soutenir des projets structurants. Les projets de partenariat, de décontamination et de réhabilitation de sites rencontrant les critères seront considérés de façon prioritaire. Les demandes seront soumises au Service de l'environnement ou au Module de l'aménagement et du développement du territoire pour analyse et recommandation à la commission consultative sur l'environnement et le développement durable. La commission dépose annuellement au Conseil un bilan des demandes soumises et un plan d'action pour la réalisation de celles qu'elle recommande.

7. Réalisation d'une étude de caractérisation et d'un plan de gestion pour la forêt Boucher - Fonds vert

Le président mentionne aux membres de la commission que le conseil municipal a adopté en date du 29 mai 2007, la recommandation de la commission d'autoriser le Service d'urbanisme à utiliser un montant de 55 000 \$ du Fonds vert afin de mandater des ressources externes pour la réalisation d'une étude de caractérisation et d'un plan de gestion pour la Forêt Boucher.

8. Protocole d'entente entre Sentinelle Outaouais et la Ville de Gatineau

Le président mentionne aux membres de la commission que le conseil municipal a adoptée en date du 29 mai 2007, la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Sentinelle Outaouais. La Ville versera une subvention de 5 000 \$ à Sentinelle Outaouais pour 2007.

9. Lettre au citoyen – souffleurs d'air

Le président informe les membres de la commission qu'une réponse a été transmise au citoyen plaignant, le 10 mai 2007, suite à une requête devant la commission le 31 août 2006, sur les nuisances causées par l'utilisation de souffleurs à air.

10. Marche au ralenti – suivi du courriel de M. Chris Foley

Le président mentionne aux membres de la commission qu'il a informé M. Foley qu'un règlement concernant la marche au ralenti a été adopté par le conseil municipal le 22 août 2006. Il s'agit de l'article 63 du règlement 300-2006 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville. Ce nouvel article stipule : sauf en cas de nécessité, nul ne peut laisser fonctionner plus de 5 minutes le moteur d'un véhicule immobilisé.

Le Service des communications placera au site Web, au bulletin municipal et au bulletin électronique, Lavie-laville.gatineau.ca, un article sur le règlement municipal 300-2006, la marche au ralenti.

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Séance publique – 19 h

2007-06-07

PROCÈS-VERBAL DE LA 06^e SÉANCE

11. Parole aux citoyens

Demande

Un citoyen se questionne si des argents sont prévus annuellement pour des projets à déposer au Fonds vert. Le président mentionne que des fonds seront injectés annuellement au Fonds vert. Un montant sera fixé par le conseil municipal pour une période minimale de 5 ans.

12. Varia

Aucun varia.

13. Levée de la séance

La levée de la séance à 20 h.